



COMMUNALES Veysonnaz présente une liste d'entente **P.5**

BOTZA La bourgeoisie de Sion veut garder la piscine **P.6**

RENNAZ Un rapport confirme de grosses lacunes à l'hôpital **P.7**

PATRICK LA SPINA Le Valaisan qui a convaincu Zidane **P.15**



SACHA BITTEL

Le Nouvelliste

SAMEDI 29, DIMANCHE 30 AOÛT 2020
WWW.LENOUVELLISTE.CH
N° 199/CHF 3.20/€ 3.20
J.A. - 1950 SION 1

LA MÉTÉO
DU JOUR

EN PLAINE

~19° ~15°



À 2500M

~13° ~10°



9 771661 500000



6 0035

«NOUS N'AVONS JAMAIS ENCOURAGÉ LE TIR DES PRÉDATEURS»

JACQUES MELLY Le Service de la chasse, de la faune et de la flore est sous le feu des critiques depuis des mois pour de multiples dysfonctionnements. Jacques Melly répond aux accusations. **P.2-3**



SABINE PAPILLOUX



SACHA BITTEL

CAVES OUVERTES ILS FONT LA PAIRE, À LA MAISON COMME AU CELLIER

A Venthône, Madeleine et Jean-Yves Mabillard-Fuchs sont interchangeable. Tous deux aiment les vins sur la fraîcheur, les rouges charpentés et les blancs secs (à gauche). Véronyc et Philippe Mettaz partagent eux aussi une même passion pour la nature et la vigne. A Fully, ils produisent une vingtaine de vins, dont certains issus de parcelles bios. **P.4**



HELOISE MARTEL

PUBLICITE



Consommez local en toute sérénité

Quels commerces **ouverts ici** m'assurent un shopping en toute sérénité? Rendez-vous sur

ouvertici.lenouvelliste.ch
La carte de la consommation locale en toute sérénité

Jacques Melly fait face

CHASSE Certains témoins rapportent que, au sein du Service de la chasse, les incitations à tirer ne portaient pas seulement sur des lynx, mais aussi sur les loups. Une nouvelle infraction commise par un garde-chasse donne encore davantage l'image d'un Service d'un autre âge. Le conseiller d'Etat répond à ces accusations.

PAR MARIE.PARVEX@LENOUVELLISTE.CH
PHOTO SABINE.PAPILLOU@LENOUVELLISTE.CH

Des accusations d'incitation au tir des grands prédateurs au sein du Service, un garde-chasse sous le coup de plusieurs enquêtes pénales, une polémique autour de la chasse aux trophées qui vient finalement d'être abolie... Et, nous le révélons aujourd'hui, un garde-chasse surpris en train de jeter des têtes de gibier dans un talus.

Le Service de la chasse, de la pêche et de la faune est sous le feu des critiques depuis des mois pour de multiples dysfonctionnements. Jacques Melly répond aux accusations.

Votre Service vient de porter plainte contre x pour tir illégal d'un lynx, un employé affirmant dans les médias avoir été «formaté» pour penser qu'un bon lynx est un lynx mort». D'après mes informations, la formulation a été reprise dans un «slide» à propos du loup pendant une formation de chasseurs, il y a trois ans. Et au moins un garde-chasse aurait recommandé la destruction des caméras de l'Université de Berne utilisées dans le cadre d'une étude sur les grands prédateurs. Estimez-vous que l'encouragement à commettre des tirs illégaux et un état d'esprit anti-prédateur sont acceptables au sein de votre Service?

Non, absolument pas. J'ai été scandalisé d'entendre qu'un employé aurait été «formaté» en ce sens. Cela fait douze ans que je suis à la tête de ce Service, il n'a jamais été question d'encourager qui que ce soit à tirer des grands prédateurs. Mais je me pose la question, si une personne a été formatée, il doit être possible de savoir de qui il s'agit...

Mais il ne s'agit pas d'une seule personne, si ces propos sont aussi tenus lors des formations de chasseurs...

Ce n'est pas nous qui formons les chasseurs, mais la Fédération valaisanne de chasse. Renseignements pris auprès de mon chef de service, dans le cadre des formations, il y a des présentations des différentes attitudes de régions voisines par rapport au loup. L'un des exemples était celui d'une région française qui prônait le fusil. Cet aspect a été retiré des présentations. Mais si vous avez davantage de précisions sur ce «slide», je suis prêt à faire des recherches. Quoi qu'il en soit, je n'admettrais pas que de tels propos soient tenus dans le cadre de ces formations.

Le biologiste Raphaël Arlettaz soupçonne des collusions entre garde-chasses et braconniers en



Jacques Melly, conseiller d'Etat chargé du Service de la chasse, de la pêche et de la faune, répond aux multiples accusations portant sur son Service.

ce qui concerne le lynx. Il s'appuie sur le fait que le Service de la chasse n'aurait pas agi dans plusieurs affaires qui lui ont été dénoncées. Que répondez-vous à ces allégations?

(Gros soupir) Chaque soupçon de braconnage porté à la connaissance du Service de la chasse, de la pêche et de la faune est traité et transmis aux autorités compétentes, s'il s'avère fondé. A notre connaissance, il n'y a jamais eu de dénonciations de la part de Raphaël Arlettaz. J'ai demandé au Service de ressortir ses archives, nous n'avons jamais rien reçu de sa part.

En 2015, un garde-chasse du Service a trouvé une cage servant à piéger des lynx. Cela a fait l'objet d'une dénonciation et a conduit à une condamnation. Mais je n'ai jamais entendu parler, avant aujourd'hui, de dix-sept pièges servant au braconnage. A la suite de ces allégations, j'ai reçu un rapport de Diana Romande. Celui-ci estime que les populations de lynx du Valais doivent être comparées à celles des autres cantons alpins et non à celles du Jura ou des Préalpes vaudoises comme le fait Raphaël Arlettaz. L'un de leurs arguments est que, dans les Alpes, une po-

“ Les populations de lynx du Valais doivent être comparées à celles des autres cantons alpins et non à celles du Jura ou des Préalpes vaudoises.”

JACQUES MELLY

pulation de lynx plus faible peut s'expliquer par la concurrence du loup présent depuis longtemps, par exemple sur la

rive gauche du Rhône. Par ailleurs, le lynx est aussi peu présent dans les régions voisines de Haute-Savoie et d'Italie, ce que confirment les rapports 2019 de Kora, fondation suisse qui «monitore» notamment les grands prédateurs.

Nous avons des e-mails qui prouvent que Raphaël Arlettaz a essayé à plusieurs reprises depuis le mois de mai d'obtenir une entrevue avec vous. Il y écrit notamment qu'il souhaite dénoncer de graves dysfonctionnements au sein de votre Service. Or, vous ne lui avez jamais accordé de rendez-vous...

Un garde-chasse jette des têtes de gibier dans un ravin

Des têtes de cerfs sans les yeux et dont les bois ont été sciés. Des têtes de brocards, les chevreuils mâles, portant encore des étiquettes aux oreilles ou autour des bois. C'est ce qu'un garde-chasse du Valais central a été vu en train de jeter dans un ravin depuis une route cantonale, le 20 mai dernier à 18 heures. La police cantonale en a été avertie et «s'est immédiatement rendue sur place afin de constater la situation», explique son porte-parole, Stève Léger. «Nous avons immédiatement remis le dossier complet au Service de la chasse, de la pêche et de la faune comme étant l'objet de sa compétence, afin qu'il prenne toutes mesures utiles.»

D'après nos informations, au moins l'une de ces têtes provient d'un tir effectué par erreur il y a plusieurs années dans un autre secteur de chasse. Le chasseur s'était alors dénoncé au Service, qui lui avait confisqué la tête de



l'animal pour éviter d'inciter les amateurs de trophées à tirer malgré les amendes. Pourquoi ces têtes ont-elles été jetées dans la nature alors qu'elles devraient être incinérées? Et pourquoi les bois des cerfs, qui peuvent avoir une certaine valeur sur le marché, ont-ils été sciés?

Aucun déchet carné ne peut être jeté dans la nature, selon l'ordonnance fédérale concernant l'élimination des déchets animaux. Il existe néanmoins une directive du Service de la chasse permettant de laisser à la disposition des charognards les carcasses d'animaux trouvées dans la nature. Selon nos informations, dans ce cas précis, les têtes de gibier devaient être amenées à l'UTO et le garde-chasse a écopé d'une sanction administrative.

Une tête de chevreuil portant encore des étiquettes. DR

aux accusations

Le Valais met fin aux safaris-bouquetins

En 2020, la chasse aux trophées de bouquetin aura encore lieu. Au maximum, en comptant aussi les tirs autorisés pour les chasseurs valaisans, ce seront 56 mâles de 11 ans et plus qui pourront être abattus. Ces chiffres ont été autorisés par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Parmi eux, vingt-cinq permis ont été délivrés à des chasseurs étrangers.

Mais cette pratique sera abolie en 2021. Seuls les chasseurs valaisans seront alors autorisés à tirer. Si cette pratique, largement critiquée ces derniers temps, n'a pas été abolie immédiatement par le canton c'est parce que les contrats avec les agences organisant des «safari» de chasse avaient déjà été signés.

Le canton maintient par ailleurs son système de régulation des bouquetins. «Aucune diminution d'effectif, quelle que soit la classe d'âge et le sexe des animaux, n'a été constatée», dit le canton dans un communiqué.

sultat uniquement financier. Avec l'augmentation de la population de loups, nous allons avoir besoin de plus de force de travail et il n'est plus possible de tout faire. D'autant que cette pratique n'est plus vraiment en phase avec les attentes de la population. Ces réflexions existaient bien avant l'émission de «Mise au point» sur ce sujet.

Avez-vous conduit une enquête interne concernant la gestion financière de cette pratique, au cours de laquelle l'argent était versé en cash au garde-chasse, et pouvez-vous exclure que certains aient parfois empoché cet argent?

Le Service a procédé à des vérifications de l'ensemble des rapports de facturation. Il y avait un montant forfaitaire de 7000 francs payé par les agences. Les garde-chasses encaissaient la différence en cash en fonction de la longueur des

dire que vous souhaitez nommer un chasseur?

Non, pas nécessairement, mais je n'exclus rien. Je veux quelqu'un capable de gérer la chasse, la nature, la communication, les relations avec Berne, mais aussi certains groupes d'employés complexes et très indépendants. Pour moi, il est évident qu'à ce poste, la sensibilité à la nature et à l'écologie va de soi. Je suis allé chercher un spécialiste hors de l'administration pour m'assister dans cette nomination et les derniers candidats en lice devront suivre une procédure d'«assessment». L'an prochain, je ne serai plus là. La personne choisie devra répondre aux attentes des responsables dont elle dépendra et avec qui elle sera en interaction. Et je tiens à dire que, dans l'ensemble, ce Service fonctionne bien.

Enquêtes pénales: le Ministère public refuse de répondre

Le Ministère public, par la voix du procureur général Nicolas Dubuis, a refusé de dire si les multiples enquêtes pénales concernant un garde-chasse avaient trouvé leur épilogue. «En raison des secrets de fonction et de l'instruction, le Ministère public ne peut pas se prononcer sur le contenu d'éventuelles enquêtes en cours. Il en va de même de leur existence même.» Or, d'une part l'existence de ces enquêtes est déjà connue et confirmée par le Ministère public lui-même, d'autre part les décisions de justice sont des décisions publiques. Ces différentes affaires concernent la destruction d'appareils photographiques appartenant à l'Université de Berne, la dissimulation de trois tirs accidentels commis par des employés de l'Etat et une de leurs épouses pour «services rendus», le tir illégal d'un trophée de cerf en compagnie d'un client et la détention inadéquate de deux aiglons.

bois. Ce mandat était basé sur la relation de confiance que l'Etat peut avoir à l'égard d'un personnel assermenté. Nous n'avons pas d'indice que des bois aient été sous-évalués et que l'entier des montants n'ait pas été versé au Service. Pour garantir la sécurité de ces versements, nous avons cette année augmenté le montant forfaitaire payé par facture et exigé la prise de photographies avec un centimètre pour avoir une preuve de la longueur des bois.

Peter Scheibler prendra sa retraite à la fin de l'année et la nomination de son successeur est un enjeu important pour la gestion de la faune du canton. Votre offre d'emploi stipule que celui-ci devra avoir de «très bonnes connaissances du domaine de la chasse». Est-ce à

“
La sensibilité à la nature
et à l'écologie va de soi.”
JACQUES MELLY



Le lynx est-il victime d'un braconnage toléré en Valais? LOD

Soupçons de collusion au Service de la chasse

FAUNE Raphaël Arlettaz en est convaincu: des membres du Service sont potentiellement de mèche avec des braconniers de lynx.

PAR BERTRAND.GIRARD@LENOUVELLISTE.CH

Des membres du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) sont-ils de mèche avec des braconniers? C'est ce que soupçonne le professeur Raphaël Arlettaz, qui a récemment prépublié une étude sur les raisons de la sous-représentation du lynx en Valais. Parmi les quatre hypothèses testées, le chercheur et son équipe ont pu en rejeter trois. La dernière, celle du braconnage, n'a pas pu être infirmée. Leurs recherches sur le terrain, entre 2011 et 2016, ont débouché sur la découverte d'un dense réseau de pièges dans la région du coude du Rhône. Selon les chercheurs, la relative rareté du lynx en Valais s'expliquerait par un trop grand laisser-faire du SCPF face à la chasse illégale de prédateurs. La synthèse de l'analyse scientifique des résultats, terminée en 2020, vient appuyer les soupçons du biologiste. Ceux-ci découlent de deux affaires, dont les issues juridiques ont été diamétralement opposées, suivant que l'enquête avait été diligentée par le Ministère public général ou par le Service de la chasse.

Un braconnier médiatisé, mais pas condamné

En 2005, un promeneur se prend le pied dans un piège. Une dénonciation est faite et le garde-chasse se rend sur place pour le retirer. Mais quelques mois plus tard, la trappe est de nouveau en position. Une nouvelle dénonciation est faite au SCPF. Ce site

de braconnage restera opérationnel jusqu'en 2015.

Les soupçons des chercheurs de l'Université de Berne prennent une autre dimension en 2013. Un braconnier se vante dans le magazine «L'Illustré» d'avoir piégé au moins une dizaine de lynx avec des collets au cours de sa carrière. Le canton du Valais porte plainte contre lui. Le même individu s'était déjà exhibé en 1995 dans la presse avec une carabine et deux lynx apparemment morts par strangulation.

L'investigation menée par le SCPF ne donne rien. La justice émet une ordonnance de non-entrée en matière en 2014. «Pourtant, les éléments étaient flagrants: on a là un premier indice de collusion entre braconniers et agents de l'Etat», estime Raphaël Arlettaz, qui pense que l'enquête du SCPF a été volontairement bâclée.

Des pièges connus de tous toujours en place

En 2015, les chercheurs démontent plusieurs pièges à collet. A l'endroit précis où le promeneur s'était fait prendre en 2005, ainsi que sur un site proche. Ayant en tête l'issue de l'affaire précédente, ils décident de remettre le matériel directement au Ministère public général. Les traces ADN relevées par la police judiciaire renvoient au braconnier innocenté quelques mois plus tôt. Il est condamné en novembre 2015 pour usage illicite d'engins de chasse.

«Les agents du Service de la chasse connaissaient la locali-

sation de plusieurs sites de capture illégaux, comme en témoigne leur rapport d'enquête de 2014, mais ne s'en sont pas inquiétés outre mesure», commente Raphaël Arlettaz. «La présence de pièges dans cette zone était déjà un secret de polichinelle, notamment pour de nombreux chasseurs.»

En 2016, les chercheurs sont partis à la recherche d'éventuels pièges à collet sur un territoire comportant le Valais dans son entier, ainsi qu'une partie des Préalpes vaudoises et bernoises. Dix-sept pièges à lynx ont été découverts, tous concentrés dans une zone de quatre kilomètres carrés autour de Champex d'Alesse, lieu de passage privilégié des lynx du canton de Vaud vers le Valais. C'est là encore qu'a été découvert, en 2020, le piège (inactif) présenté récemment dans l'émission «Mise au point».

Des suites judiciaires?

Pour Raphaël Arlettaz, les éléments accumulés ces dernières années justifieraient l'ouverture d'une enquête d'office pour entrave à l'action judiciaire à l'encontre de plusieurs membres du SCPF. Il avait d'ailleurs envoyé une version préliminaire de son étude au Ministère public général en mars déjà, à la demande de celui-ci. Sans réponse à ce jour.

Contacté, le Ministère public évoque les secrets de fonction et d'instruction et indique ne pas pouvoir se prononcer sur le contenu d'éventuelles enquêtes en cours.

J'étais disposé à le rencontrer, mais nous n'avons pas trouvé de date qui convienne aux deux. Après la publication de l'étude sur le lynx et de ses prises de position vis-à-vis du SCPF, la confiance est rompue.

Cela ne ferait-il pas pourtant partie de votre travail?

Si, certainement. Mais pas dans ces conditions.

L'un de vos garde-chasses est sous le coup d'au moins trois enquêtes pénales. Pensez-vous qu'une personne assermentée peut rester en poste et en possession d'une arme dans ces conditions?

Oui. Tant qu'il n'y a pas de condamnation pénale, la présomption d'innocence prime.

Ce garde-chasse a été vu le 20 mai dernier en train de jeter des têtes de gibier dans un ravin. Quel impact cela a-t-il à votre avis sur l'image de votre Service?

Une très mauvaise image. Dans ce cas précis, la police a transmis le dossier au Service de la chasse, qui a agi conformément au droit applicable au personnel de l'Etat. Je ne peux pas vous donner plus de précisions en raison de la protection de la personnalité.

Vous venez d'abolir la chasse aux trophées pour les étrangers dès 2021. Pourquoi?

Ça nous prenait beaucoup de temps et d'énergie pour un ré-